

E.II Dysplasie Bronchopulmonaire et prophylaxie RSV

Le risque d'infection respiratoire à RSV est non négligeable chez les anciens prématurés, particulièrement chez ceux avec dysplasie bronchopulmonaire (BPD). Une prophylaxie par des anticorps monoclonaux (Palivizumab) est disponible, mais coûteuse. Pour des raisons épidémiologiques (traitement de 20 patients pour éviter une infection) et économique (~5000.- par patient pour traitement complet) les Sociétés Suisses de Néonatalogie et de Pneumologie Pédiatrique ont émis une recommandation très restrictive concernant son utilisation, se limitant essentiellement aux anciens prématurés avec une BPD modérée à sévère sortis de l'hôpital avant la saison des épidémies pendant la première année de vie. Cette prophylaxie est actuellement pris en charge plus largement par les assurances maladie (pas l'AI !), c'est à dire pour les enfants prématurés de moins de 6 mois en début de saison (octobre) et les enfants avec une BPD jusqu'à l'âge d'un an. Les épidémies ont une périodicité bisannuelle. Une épidémie de haute incidence et courte durée est suivie d'une épidémie plus bénigne et de durée plus prolongée.

Recommandation interne pour la prophylaxie

1. Enfant prématuré avec BPD modérée ou sévère jusqu'à l'âge d'un an
2. Indication restrictive pour prématurés < 32 sem de moins de 6 mois en début de saison (octobre) à discuter de cas en cas

Traitement préventif :

Palivizumab 15 mg/kg i.m. chaque mois (octobre à mars)
=Synagis ® ampoules i.m. 50 mg à 971.85 Frs, 100 mg à 1563.15 Frs

Début du traitement :

- 1^{ère} dose à l'hôpital (sortie prévue octobre – mars)
- 1^{ère} dose à recommander au pédiatre (sortie avril – septembre)

Définitions de la BPD:

Age de gestation	< 32 sem	≥ 32 sem
	Oxygénothérapie de 28 jours minimum +	
Légère	AA à 36 sem âge gest.	AA à 56 jours de vie
Modérée	< 30% O ₂ à 36 sem	< 30% O ₂ à 56 jours
Sévère	≥30% O ₂ à 36 sem ou CPAP/ventilation à 36 sem	≥ 30% O ₂ à 36 sem ou CPAP/ventilation à 56 jours

Simplifié selon Am J Crit Care Med, 2001, 1723-9

Remarques

La plupart des caisses maladies demandent une franchise aussi pour les enfants. En l'absence d'autres prestations médicales, les parents doivent donc s'attendre à une participation financière pour cette prophylaxie sous forme de franchise (pouvant atteindre 600.- puisque la prophylaxie est à cheval sur deux années).

Références : *Paediatrica* 2000 ;11 (1), 42-45 ou www.neonet.ch